CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, TR'AX sarl, représentant dûment accrédité du constructeur, certifie :

A/ Que le véhicule

1° GENRE	: SREM - [illegible] (1)			
2° MARQUE	: TR'AX			
3° TYPE	: S34 3 V Version A.L. (6)			
[illegible] (4)				
[illegible]				
[illegible]				
[illegible]		m		
[illegible]		m		
[illegible]		m2		
[illegible]		Kg		
[illegible]		Kg		

2 - EN CHASSIS NU (1)(5)

11° POIDS DU CHASSIS NU	4.500	Kg
LARGEUR	2,500	m
LONGUEUR	9,650	m

4° N° D'IDENTIFICATION	YA9 S 343 VALL 129036	
10° POIDS TOTAL AUTORISE EN CHARGE (4)	34.000	Kg
[illegible] (1)	/	Kg

DIMENSIONS MAXIMALES AUTORISEES (7)

PORTE A FAUX AVANT MAXI	2,000	m
PORTE A FAUX ARRIERE MAXI (2)	3,300	m
LONGUEUR MAXI	11,300	m
EMPATTEMENT		
- du tridem	1,360 + 1,360	m
- axe d'attelage/axe du train roulant	6,000	m
ALLONGEMENT MAXI (version T, R et S) (6)	/	m
POIDS A VIDE SOUS PIVOT D'ATTELAGE	700	Kg
POIDS A VIDE SOUS TRAIN ROULANT	3.800	Kg
PROTECTION LATERALE	OUI-[illegible] (1)	
PROTECTION ARRIERE ANTI-ENCASTREMENT	OUI-[illegible] (1)	

CHARGES MAXIMALES ADMISSIBLES SOUS LE PIVOT D'ATTELAGE ET SOUS LE TRAIN ROULANT

		TRANSPORT CODE Catégorie A ou B		Transport exceptionnel CATEGORIE A(*) Transport code CATEGORIE B	
P.T. A.C. (KG)	(1)	[illegible]	34000	36000	[illegible]
sous pivot d'attelage (kg)	(1)	[illegible]	13000	13000	[illegible]
sous train roulant pneumatique P3 (3)	(1)	[illegible]	27000	27000	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]		[illegible]	[illegible]		

* Si cette option est choisie, elle ne peut l'être qu'en supplément de l'option 34000 kg. Le véhicule pourra circuler :
- soit à 34000 kg en transport code ; - soit de 34000 à 36.000 kg en transport exceptionnel pour la catégorie A.

La carte grise barrée de rouge, portera sous la rubrique P.T.A.C., la mention 34000 kg, et au verso la mention suivante :
" P.T.A.C. DE 34000 à 36.000 kg sous couvert de l'autorisation spéciale prévue de l'article R48 du code de la route (transports exceptionnels). La réception et l'immatriculation ne peuvent être considérées comme une condition suffisante à l'octroi d'une telle autorisation. "

Est entièrement conforme au prototype ayant fait l'objet du Procès Verbal de reception ci-dessus.

B/Que le véhicule sort de nos dépôts le ....12.09.1990.....

Pour être livré à .....

Fait à **LONGWY**, le .14.09.1990.....
Signature

NUMERO D'IMMATRICULATION

(à remplir par la préfecture)

TR'AX S.A.
ZIL DU PULVENTEUX
54400 LONGWY HAUT
Tél.: 82231959

(1) Barrer les mentions inutiles . L'utilisation des charges maximales sous le train roulant indiquées dans ce tableau suppose que l'empattement du tridem permet de répondre aux dispositions de l'article R 58 du code de la route.

(2) Mesure à partir de l'axe du train roulant

(3) La signification des codes P1 à P3 est précisée dans la notice descriptive (4) NOTA Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 54 à R 62 ET R 79 à R 81 du code de la route ou toute transformation du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture et lorsque les textes l'imposent, d'une reception à titre isolé par la DRIR

(5) NOTA . Pour obtenir l'immatriculation d'un véhicule livré en chassis nu, il doit notamment être joint au présent certificat le procès verbal de reception par type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relative à la réception des véhicules
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès verbal de reception à titre isolé

(6) Pour les versions T,R et S, la carte grise doit porter la mention suivante "Circulation soumise à autorisation de transport exceptionnel lorsque la longueur du vehicule ou celle de l'ensemble routier dont il fait partie excède les limites réglementaires"

(7) Non compris lanternes et chamières